

## Lancement de la 4ème édition du concours Vignerons & Terroirs d'Avenir doté de 70 000€ de gain.

Après le succès des trois premières éditions qui ont vu plus de 100 dossiers déposés, 20 candidats auditionnés et 200 000€ de prix distribués, AdVini, leader français des vins de terroir, reconduit le concours « Vignerons et Terroirs d'Avenir » en partenariat avec Montpellier SupAgro, sa fondation et son Institut des Hautes Etudes de la Vigne et du Vin.

Qui succèdera à Frédéric Berne du Château des Vergers en Beaujolais, vainqueur en 2016, Nicolas Fernandez et Maya Sallée du domaine La Calmette à Cahors, en 2017 et Marc Fraysse du Domaines des Boissières à Marcillac en 2018 ? Ce concours a pour ambition de favoriser l'installation durable de jeunes vignerons dans des terroirs français d'exception, porteurs de projets solides et ambitieux sur des zones viticoles à fort potentiel qualitatif.

Par un nouveau don d'AdVini à SupAgro Fondation, le concours est doté cette année de **70 000 euros de gain**, répartis en un premier prix de 50 000 euros et un second prix de 20 000 euros. Ces prix sont évidemment versés aux vainqueurs **sans aucune contrepartie, ni pour AdVini, ni pour Montpellier SupAgro.**

AdVini et Montpellier SupAgro souhaitent, par cet événement, encourager le développement de l'activité viticole en soutenant des projets respectueux de l'environnement, et en mettant en lumière des Hommes, un terroir et des traditions.

« Participer à ce concours nous a tout d'abord permis de prendre du recul et de la maturité sur notre projet. Avoir remporté le premier prix nous donne un vrai coup de pouce pour démarrer et mettre en œuvre des initiatives dont nous n'avions pas les moyens. C'est fabuleux qu'un concours aide autant les jeunes vignerons simplement en leur demandant de défendre ce en quoi ils croient », déclare Nicolas Fernandez du Domaine La Calmette, vainqueur de la seconde édition.

« Acteur fédérateur de la filière viticole française, AdVini souhaite souligner les talents incomparables que nous comptons dans les différents bassins de production viticole. Dans un contexte international très dynamique, le vin séduit de plus en plus de nouveaux consommateurs à travers le monde. La France et ses jeunes vignerons doivent s'inscrire dans cette évolution en s'appuyant sur la grande qualité de ses terroirs, de ses hommes et de leur savoir-faire. Grâce à cette initiative, AdVini espère donner du cœur à l'ouvrage à tous les jeunes vignerons passionnés et entraîner d'autres projets pour que triomphent les vins français », annonce Antoine Leccia, Président du Directoire d'AdVini



Marc Fraysse, du Domaine des Boissières en AOP Marcillac, vainqueur 2018  
Crédit photo : Marc Fraysse

### Modalités d'organisation du concours

Conditions de participation : être âgé de moins de 40 ans, avoir un projet de développement de domaine viticole existant pour une activité de vigneron exercée à titre principale.

Pièces constitutives du dossier : Présentation synthétique du projet (sur deux pages), Business Plan, CVI ou SIRET, Affiliation MLSA, CV, Carte d'identité, Diplôme Agricole.

### Calendrier

**14 Novembre 2018** : Ouverture de l'inscription au concours. L'accès au concours est gratuit. Les candidats peuvent consulter le règlement du concours sur le site d'AdVini (<http://www.advini.com/fr/cvta/>) ou de SupAgro Fondation ([http://www.supagro.fr/fondation/vignerons\\_terroirs\\_avenir.html](http://www.supagro.fr/fondation/vignerons_terroirs_avenir.html)), ou de Montpellier SupAgro (<https://www.montpellier-supagro.fr/actualites>) monter leur dossier de candidature et le renvoyer par mail **avant le 31 décembre 2018** à l'adresse suivante : [vigneronsdavenir@supagro.fr](mailto:vigneronsdavenir@supagro.fr).

**Janvier 2019** : Une première présélection sur dossier de six candidats sera faite par un jury composé de membres d'AdVini et de Montpellier SupAgro.

**15-16 Février 2019** : chaque candidat présélectionné bénéficiera de l'accompagnement et de la visite d'un groupe d'élèves ingénieurs de Montpellier SupAgro en 3ème année, option Viticulture Œnologie.

**21-22 Mars 2019** : Une journée de séminaire de préparation au concours sera organisée au Mas Neuf à Vic-la-Gardirole (le 21 Mars), domaine appartenant à AdVini. Lors de ce séminaire, ces élèves ingénieurs et des membres du Comité Exécutif d'AdVini aideront les six candidats présélectionnés à se préparer à l'oral du concours qui aura lieu le 22 Mars devant un jury diversifié d'experts reconnus dans la filière.

**25 Avril 2019** : Remise des prix du concours au Club Français du Vin à Paris par le président du directoire d'AdVini, en présence de la directrice générale de Montpellier SupAgro, des lauréats, des membres du jury et de nombreuses personnalités invitées, et présentation à la presse.

### CONTACTS

AdVini - Clément Holtz, [clement.holtz@advini.com](mailto:clement.holtz@advini.com), 04 67 88 92 97  
SupAgro Fondation - Matthieu Vezolles, [matthieu.vezolles@supagro.fr](mailto:matthieu.vezolles@supagro.fr), 04 99 61 26 85  
Montpellier SupAgro - Ghyslaine Besançon, 06 66 00 05 69